

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 34/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 9

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 12

Absents : 2

Date de la convocation :

Le 13 novembre 2025

Séance ordinaire du 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Christian MICHELET et Éric FORESTIER ; Mmes Estelle ASPART, Sandra BARBE et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Laurence TOUMEYRAGUES et Delphine SCHWARTZ ; Monsieur Ulysse SUC.

Pouvoirs : Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY ; Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique SAVARIAUD ; Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

Absents : Madame Laure BRAQUEHAIS et Monsieur Antoine ZANOTTO.

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention DETR pour le projet de rénovation des gîtes communaux.

Suite à la présentation par Monsieur le Maire de l'estimatif prévisionnel pour le projet de rénovation des gîtes communaux à l'assemblée, ce dernier propose de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Pour rappel le montant estimatif de l'opération s'élève à :

HT =	247 214.00 €
TVA 10% =	24 721.40 €
TTC =	271 935.40 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

SOLLICITE une subvention de l'État au titre de la DETR :

DETR 40% du montant HT	= 98 885.60 €
Autofinancement (part commune)	= 148 328.40 €
TOTAL PROJET	= 247 214.00 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à 12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 21.11.2025

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY

